Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 21 (1876)
Heft: 9

Artikel: Circulaires et pièces officielles
Autor: Scherer / Steiger
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-334183

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

il les culbute et continue sa retraite en laissant 190 mille hommes dans les places au delà du Rhin. — Le 7 novembre, Napoléon se rend à Paris.

VII Situation des armées françaises en Italie et en Espagne à la fin de 1813. — Indifférence de la France à l'égard des revers de Napoléon. — Les alliés passent le Rhin ; différence d'opinions entre les chefs militaires et désaccord entre les diplomates ; lord Castlereag les met d'accord. Le 25 janvier, Napoléon rejoint son armée concentrée à Châlons ; combats de St-Dizier, de Brienne, de la Rothière. — Congrès de Châtillon. — Les alliés se divisent ; Napoléon les accable séparément. — A force de vaincre, il ne lui reste plus d'armée ; il se rabat vers le nord pour rappeler à lui les garnisons des places. — Les diplomates des alliés voulaient une chose, les militaires en voulaient une autre. — Observation sur ce différend. — Marche des alliés sur Paris. — Bataille sous ses murs, entrée des alliés dans cette capitale. — Les intrigues de M. de Talleyrand amènent la chute de l'Empire. — La défection de Marmont. — L'abdication de Napoléon.

VIII. Bataille de Toulouse. — Traité de paix du 30 mai 1814. — Ce qui se passe en Europe depuis ce traité jusqu'à l'ouverture du Congrès de Vienne. — — Ouverture du congrès de Vienne, 1er novembre ; difficultés qui surgissent à propos de la Saxe et de la Pologne. — Le retour de Napoléon de l'Ile d'Elbe. — Les souverains réunis à Vienne déclarent Napoléon hors la loi ; renouvellement du traité de Chaumont ; plan de campagne des alliés. — Agitation des royalistes autour de Louis XVIII, retiré à Gand ; prudence de Wellington ; considérations politiques sur la campagne de Cinq jours en Belgique ; désastre de Waterloo ; Napoléon se retire sur Laon, les alliés le poursuivent. — Napoléon quitte son armée et se rend à Paris. — Intrigues de Fouché, abdication de Napoléon. — Blucher ayant devancé Wellington, Napoléon propose de le battre, la Commission exécutive rejette son offre ; son départ pour Rochefort. — L'armée française derrière la Loire. — Les alliés entrent à Paris. — Retour des Bourbons. — Le traité du 30 mai 1814, modifié par celui du 20 novembre 1815. — Les Cent jours avaient jeté le désarroi par toute la France. — Occupation et évacuation de la France.

IX. Jugement de l'histoire sur les hommes qui ont le plus marqué dans les guerres qui ont succédé à la grande Révolution française.

Comme on le voit par les indications ci-dessus, cette troisième partie est tout un cours d'histoire militaire couronnant largement et dignement le cours de tactique proprement dit. On y retrouve les qualités éminentes de l'auteur : coup d'œil élevé et juste sur toutes les questions les plus graves d'art militaire, jugement sûr et indépendant, conclusions fondées sur les bons principes auxquels se rattache l'auteur et rien que sur ces principes, sans complaisances ni défaillances d'aucune sorte ; forme abrupte parfois, mais vive, saisissante, originale, répondant à une pensée nette et franche ; absence d'artifices de rhétorique et de faisage. Au milieu du déluge nauséabond des publications militaires actuelles, où le charlatanisme et la réclame ont tant de part, tout en faisant trop largement celle d'un empirisme parfois heureux, un livre raisonné du colonel Vandevelde, alors même qu'on ne souscrira pas à toutes ses appréciations, souvent trop absolues en regard des motifs exposés, sera toujours le bienvenu. C'est ce qu'on peut dire surtout de cette troisième partie du cours de tactique, dont nous aurions parlé plus tôt si nous n'avions tenu préalablement à la lire avec la sérieuse attention qu'elle mérite.

CIRCULAIRES ET PIÈCES OFFICIELLES

Le Département militaire fédéral aux autorités militaires des cantons.

Berne, le 27 mars 1876.

Le département a l'honneur de vous informer que dans sa séance du 24 cou-

rant, le Conseil fédéral a nommé aux places non encore pourvues de commandants de régiments d'infanterie de landwehr, les officiers dont les noms suivent, promus en même temps au grade de lieutenant-colonel :

5e	régiment :	MM.	Diodati, Aloïs, à Genève, jusqu'ici major.
8e	»		Morel, Albert, à Corgémont, jusqu'ici commandant.
9e	»		Hug, Hermann, à Coire, jusqu'ici lieutenant-colonel.
11e	»		Kœrber, Hans, à Berne, jusqu'ici commandant.
12e	»		Brunner, Guillaume, à Berne, id.
13e	»		Lüscher, Albert, à Langenthal, id.
15e	»		Estermann, Frantz, à Lucerne, id.
16e	»		Rietschi, Nicolas, id. id.
17e	»		Blæsi, Joseph, à Lausanne, id.
18e	»		Dietschy, Guillaume, à Bâle, id.
21e	»		Neher, Robert, à Schaffhouse, jusqu'ici major.
22e	»		Fierz, Hermann, à Küssnacht, jusqu'ici commandant.
23e	»		Krauer, Henri, à Zurich, id.
24e	»		Hubert, Jean, à Hausen, id.
25e	»		Hæberli, Henri, à Weinfelden, id.
26e	»		Rohrer, Jean, à Buchs, id.
27e	»		Inhelder, Jacob, à Ebnat, id.

Le Département militaire fédéral aux colonels-divisionnaires.

Berne, le 26 avril 1876.

Afin d'obtenir un procédé uniforme dans toutes les armes pour l'inscription du service militaire dans les livrets de service, inscription prescrite par le § 17 de l'ordonnance du 31 mars 1875, et notamment pour tenir compte des articles 147 et 149 de l'organisation militaire, nous avons pris la décision de principe ci-après :

1. On n'inscrira dans le livret de service que les jours d'instruction, soit de service proprement dits, c'est-à-dire seulement les jours de service mentionnés aux articles 103–138 de la loi.

2. Les jours de rassemblement et de licenciement, soit les jours de voyage et de marche ne sont ainsi pas considérés comme jours de service et ne doivent dès lors pas être inscrits dans le livret de service.

Nous vous prions de donner à tous les chefs de corps de votre division l'ordre de se conformer strictement à cette décision.

Le Chef du Département militaire fédéral : Scherer.

Administration du matériel de guerre. Le chef de la division administrative à MM. les colonels-divisionnaires, chefs d'armes, instructeurs en chef et instructeurs d'arrondissement.

Berne, le 31 mars 1876

Nous avons l'honneur de vous faire connaître que le Département militaire fédéral, après avoir consulté les chefs de l'état-major et de la direction technique, a, le 17 courant, pris la décision suivante :

Les fusils transformés ainsi que les fusifs Peabody, dont on s'est servi et dont le canon mesure 10,95^{mm}, doivent désormais, pour autant qu'ils sont en bon état, demeurer en dépôt dans les entrepôts du matériel de guerre. Jusqu'à nouvel ordre, le calibre de ces armes à rebuter est fixé à 11^{mm}.

Des essais se poursuivent encore quant au calibre des armes à répétition.

Le Chef de la division administrative, Steiger.